PL 9330

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 16 août 2004

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 1 275 060 F en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon à Puplinge

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

 Frais d'étude
 1 185 000 F

 TVA
 90 060 F

 Renchérissement
 0 F

 Total
 1 275 060 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2004, sous la rubrique 45.02.00.508.01

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissement sont à couvrir par l'impôt.

¹ Un crédit d'étude de 1 275 060 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude de rénovation et d'agrandissement partiel de la prison de Champ-Dollon à Puplinge.

² Il se décompose de la manière suivante :

PL 9330 2/13

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève du 7 octobre 1993.

Certifié conforme Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

1. Préambule

1.1 Objectifs de l'étude

La présente demande de crédit a pour objectif d'identifier et d'étudier le potentiel de développement de l'établissement pénitentiaire de Champ-Dollon, pour faire face aux nouveaux besoins recensés et de proposer des solutions durables qui s'insèrent dans le fonctionnement général du bâtiment, sans lui nuire.

Il est également prévu d'établir un diagnostic complet des installations techniques et de l'ensemble des bâtiments du site, en vue de les rénover.

1.2 Analyse du bâtiment

Construit il y a près de 30 ans, l'établissement pénitentiaire de Champ-Dollon se trouve aujourd'hui dans un état d'obsolescence avancé et souffre d'exiguïté, puisque sa population a presque doublé depuis son ouverture.

Afin de faire face à cette évolution et aux nouveaux besoins émergeants — développer les activités et la formation, accroître les lieux de sociabilité et de culture — le projet prévoit la création de locaux répondant à ces nouvelles fonctions et augmente la capacité cellulaire de l'établissement par la création de 70 nouvelles cellules, soit environ 100 places supplémentaires.

Il convient tout d'abord de comprendre de façon détaillée l'organisation et la construction des bâtiments.

C'est un ensemble de bâtiments hétérogènes et complexes. Sa complexité naît du fait que chaque corps de bâtiment se situe sur un niveau différent et que le terrain naturel a été modelé pour rattraper ces variations. Les transitions s'opèrent par des artifices qui perturbent la lecture du bâtiment et son parcours, complique son mode constructif. Ainsi, l'orientation est rendue difficile pour ses usagers même avertis.

L'enjeu du projet n'est pas d'accroître sa complexité en annexant de nouvelles parties à l'ensemble des bâtiments existants. L'objectif consiste à simplifier certaines relations et à redistribuer les affectations qui n'ont pas trouvé leur place, jusque-là.

PL 9330 4/13

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, des visites des bâtiments ont été réalisées pour établir un relevé de la position actuelle des locaux et de leur affectation. Un dessin de l'ensemble des bâtiments a été établi, corrigeant les plans d'origine, en y intégrant les modifications apportées. Ce document constitue la base de référence pour les études à entreprendre dans le cadre du présent projet de loi.

Une étude du fonctionnement de l'établissement a été réalisée, mettant en évidence l'organisation générale des différents secteurs du bâtiment, les flux des usagers et des marchandises ainsi que l'affectation des différents locaux. Des schémas montrent notamment les croisements indésirables et les zones d'affectation à respecter.

Cette analyse prend en compte les nombreuses modifications apportées aux bâtiments depuis leur construction (1972-74) et met en évidence les dysfonctionnements internes dus à ces transformations successives.

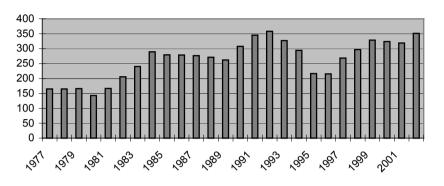
1.3 Capacité

- La prison de Champ-Dollon a été conçue pour accueillir 270 détenus, hommes et femmes:
- entre 1990 et 1994, la prison a accueilli, en moyenne journalière, 326 détenus soit un taux d'occupation de 121%;
- entre 1998 et 2001, la prison a accueilli, en moyenne journalière, 317 détenus soit un taux d'occupation de 117%;
- durant l'année 2002, la prison a accueilli, en moyenne journalière,
 351 détenus soit un taux d'occupation de 130%; détenus mineurs;
- durant l'année 2002, une vingtaine de personnes ont été détenues au titre de l'article 43 CPS, en moyenne journalière;
- quatre évasions ont eu lieu au début du mois d'août 2001;
- une tentative d'évasion a été déjouée de justesse le 8 août 2002.

2. Taux d'occupation et conséquences

2.1. Graphique illustrant la situation durant les années 1977-2002 :

Prison de Champ-Dollon : évolution du nombre moyen de personnes détenues (1977-2002)



2.2. Quelles sont les conséquences de la surpopulation carcérale ?

La surpopulation carcérale présente des dangers majeurs pour un établissement privatif de liberté. Pour ce qui concerne plus particulièrement la prison de Champ-Dollon, il faut relever que cet établissement a connu durant plus de deux ans une période troublée. En effet, la prison de Champ-Dollon devient ingérable à partir de 350 détenus et elle se transforme en véritable bombe à retardement lorsqu'elle atteint le chiffre de 370.

Il est vrai que, en examinant les statistiques de ces dernières années, on constate que ce plafond a déjà été atteint.

PL 9330 6/13

3. Constats

Si l'on détaille les dangers que présente la surpopulation carcérale, on constate que :

sur le plan de la sécurité générale

- les actes de violence entre détenus sont plus fréquents;
- la sécurité du personnel et des détenus ne peut plus être assurée pleinement;
- le classement des détenus selon leur statut pénal ne peut être toujours garanti (séparation entre les détenus préventivement et les détenus condamnés – séparation selon la gravité du délit commis – risque de collusion);
- la séparation des diverses ethnies ne peut pas toujours être assurée.

sur le plan de la gestion des ressources humaines

- le personnel est contraint d'effectuer des heures supplémentaires;
- la nature même du travail accompli par le personnel de surveillance de la prison engendre une usure professionnelle qu'il ne faut pas sous-estimer.

sur le plan des objectifs assignés à la privation de liberté

- le personnel doit répondre à des sollicitations toujours plus nombreuses et privilégier un rôle technique au détriment de sa présence sur le terrain, de sa fonction d'écoute et de son rôle éducatif;
- le nombre de places de travail offertes aux détenus est insuffisant;
- les activités sociales et éducatives sont limitées;
- les actions éducatives et tendant à la prévention des actes délictueux s'en trouvent réduites

4. Solutions proposées

La capacité maximale de la prison de Champ-Dollon ne doit pas, quelles que soient les circonstances, dépasser 370 détenus. Le cas échéant, tout message défendant la prévention générale serait vide de sens.

En conséquence, la capacité de cet établissement doit être augmentée.

4.1 En résumé:

Attendu que:

- la prison de Champ-Dollon doit faire face depuis plusieurs années à une surpopulation carcérale chronique;
- cette situation engendre des tensions dans cette institution et le risque d'actes de violence (entre détenus, envers le personnel ou contre soimême) s'en trouve accru;
- compte tenu du nombre constamment élevé de détenus et des prestations dues afin de répondre aux exigences constitutionnelles, légales et réglementaires, les effectifs du personnel de surveillance et des autres services appelés à intervenir auprès de la population carcérale ne permettent plus d'atteindre pleinement les objectifs assignés à la privation de liberté;
- il est nécessaire de doter la prison de Champ-Dollon de places d'ateliers supplémentaires afin de permettre à cet établissement de proposer aux personnes qui y sont détenues des places de travail en nombre suffisant;
- il est nécessaire de doter la prison de Champ-Dollon de locaux adéquats en vue de favoriser les activités sociales et éducatives:
- les activités d'encadrement, sociales et éducatives, dont bénéficient les personnes détenues dans les divers établissements privatifs de liberté situés sur sol genevois, seront renforcées;
- il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des personnes et des familles appelées à rencontrer les détenus et à augmenter la fréquence des visites que les détenus reçoivent;
- la prison de Champ-Dollon doit subir des travaux d'entretien réguliers visant à préserver des conditions de détention conformes aux normes européennes en la matière;
- les installations de la prison de Champ-Dollon, entrée en activité en 1977, présentent des lacunes en matière de sécurité interne et externe et doivent être régulièrement adaptées;

PL 9330 8/13

4.2 Il est proposé:

A) Travaux nouveaux locaux :

 regrouper les différents contrôles, à l'extérieur de l'enceinte, en un pavillon central faisant face à l'entrée;

- améliorer l'accueil des familles appelées à rencontrer les détenus et augmenter la fréquence des visites dont peuvent bénéficier les détenus;
- doter la prison de Champ-Dollon de locaux permettant de renforcer les activités sociales et éducatives en faveur des personnes détenues;
- <u>augmenter d'une centaine de places</u> la capacité de détention de la prison de Champ-Dollon;

B) Travaux d'entretien des locaux et bâtiments existants :

- moderniser les installations de la cuisine centrale;
- rénover les installations sanitaires au niveau des distributions principales;
- améliorer le bilan thermique des bâtiments, notamment au niveau des facades et des installations de chauffage;
- traiter les bétons contre la carbonatation;
- refaire les étanchéités sur les toitures.

C) Travaux d'aménagements extérieurs :

 redéfinir les espaces arborisés extérieurs des bâtiments (espaces verts destinés aux promenades et à la pratique sportive, zone tampon de sécurité, espaces de dévestiture, tels que routes; chemins d'accès; parking).

La direction de l'office pénitentiaire et la direction des bâtiments ont d'ores et déjà piloté une préétude de faisabilité. Cette dernière a donné l'assurance que l'augmentation de la capacité de détention et la construction de locaux supplémentaires destinés aux activités sociales et récréatives étaient réalisables

5. Travaux nécessaires

Une première estimation sommaire du montant des travaux à réaliser (±25% selon normes SIA au stade de la préétude), conformément aux besoins aussi bien sécuritaires que fonctionnels énoncés ci-dessus et selon les plans de situation joints en annexe, fait apparaître les coûts suivants (honoraires non compris):

5.1 Travaux préparatoires	:	
---------------------------	---	--

Démolition, évacuation poste de contrôle et accueil	30 000 F
---	----------

Constructions extensions: 5.2

5.4	Constituctions, extensions.	
	Poste de contrôle	1 550 000 F
	Accueil	1 450 000 F
	Pédagogie	3 600 000 F
	Cellulaire	8 100 000 F
	Ateliers	3 700 000 F
5.3	Transformations locaux existants:	

Accueil, Pédagogie, Cellulaire, Ateliers	2 800 000 F
--	-------------

Aménagement extérieurs : 5 4

Total (HT)	22 590 000 E
Parking, Couverts, Chemins, Arbres, Promenades	2 350 000 F

Total (HT) 23 580 000

6. Délais

Les travaux devront être réalisés en maintenant l'exploitation permanente de la prison de Champ-Dollon et s'étendront entre 2005 et 2007.

A ce propos, une étude attentive sera réalisée pour la planification des phases de travaux qui garantissent la sécurité du site carcéral.

7. Coût de l'étude

Le montant proposé pour l'étude du projet d'extension et de transformation est basé sur l'estimation du coût probable des travaux évalués à 23 580 000 F, non compris les honoraires, la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au fond cantonal d'art contemporain.

PL 9330 10/13

Le montant du crédit d'étude est composé de :

1	
Honoraires architectes	746 000 F
Honoraires ingénieur civil	157 000 F
Honoraires ingénieur en chauffage / ventilation	210 000 F
Honoraires ingénieur acousticien	15 000 F
Honoraires ingénieur géomètre	15 000 F
Frais secondaires (sondage, reproduction)	42 000 F
Total honoraires	1 185 000 F
TVA 7.6 %	90 060 F
Total crédit d'étude, y compris TVA	1 275 060 F

8. Conclusion

Les extensions, transformations et rénovations proposées permettront de faire face à une surpopulation carcérale chronique, en augmentant la capacité de la prison d'une centaine de places par le rehaussement du bâtiment « Cellulaire », de renforcer les activités sociales et éducatives par l'extension des locaux « Pédagogiques » et « Ateliers », d'améliorer l'accueil des familles et d'augmenter la fréquence des visites par la construction et la transformation de l'espace « Accueil ». Le présent projet permettra également d'entreprendre d'importants travaux d'entretien devenus indispensables vu l'âge des bâtiments.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

Planification des charges financières (amortissement et intérêts) en fonction des décaissements prévus.

Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.

1 plan de situation.

IIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÈTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRI Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1275 060 F en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ Dollon à Puplinge.

Projet présenté par le DAEL

	2004	2002	2006	2007	2008	5009	2010	TOTAL
Investissement brut Durée Tau	Durée Taux 1'000'000	275'060	0	0 0	0	0 0		0 1.275'060
Necetic of measurement investissement net	1,000,000	275'060	0	0	0	5 0	o 0	0 1.275'060
Bâtiments administratifs (compris études 1;0 ans 2.0%	1,000,000	275'060	0	0	0	0	0	1,275'060
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0		0	o
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	Ö
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
	_							

charges nancière s	68'534	43'033	
윤	١٩١		
2010	68'534	43'033	
2009	68'534	43'033	
2008	68'534	43'033	
2007	68'534	43'033	
2006	63'033	43'033	
2005	43,033	43'033	
2004	33,750	33'750	
	financières	3.375%	
	TOTAL des charges	Intérêts Amortissements	

Signature du responsable financier : <u>Date</u> :

DEPARTEMENT DES FINANCES - ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ETAT

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1 275 060 F en vue de rénover et d'agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon à Puplinge.

'rojet présenté par le DAEL

